



Notes Statistiques

Académie de Clermont-Ferrand

Se scolariser en dehors du secteur de résidence : quel impact sur la composition sociale des collèges ?

Collégiens du Puy-de-Dôme
Année scolaire 2013/2014

numéro 02-16
mars 2016

Scannez le QR code affiché
pour télécharger la brochure



académie
Clermont-Ferrand 

Auteur
Aude CADORET

Secrétariat :
Marie-José TEIXEIRA

Division Statistique et Evaluation : dse@ac-clermont.fr

 04 73 99 32 71  04 73 99 32 78
<http://www.ac-clermont.fr/statistiques/> (grand public)
<http://statpro.ac-clermont.fr> (depuis un site
académique)

Sommaire

A. Partie introductive.....	1
<i>La carte scolaire</i>	<i>1</i>
<i>Les recherches sur le sujet</i>	<i>2</i>
<i>Objectif de l'étude</i>	<i>2</i>
<i>Sources et champ</i>	<i>2</i>
<i>Les définitions.....</i>	<i>3</i>
B. Le choix du collège dans le Puy-de-Dôme	4
<i>Les zones de carte scolaire</i>	<i>4</i>
<i>Part d'élèves scolarisés dans le collège de secteur.....</i>	<i>6</i>
<i>Variations selon le territoire.....</i>	<i>6</i>
C. Composition sociale des collèges du Puy-de-Dôme	9
<i>Catégories socioprofessionnelles pour l'ensemble du département</i>	<i>9</i>
<i>Hétérogénéité sur le territoire.....</i>	<i>9</i>
D. Lien entre choix du collège et caractéristiques sociales des élèves	12
<i>La démarche.....</i>	<i>12</i>
<i>Résultat pour l'ensemble du département.....</i>	<i>12</i>
<i>Résultats par zone</i>	<i>13</i>
E. Zoom sur les petits collèges	16
<i>Les zones rurales à faible effectif</i>	<i>16</i>
<i>Le choix du collège est-il différent ?</i>	<i>16</i>
<i>La composition sociale est-elle différente ?</i>	<i>17</i>
<i>Lien entre choix du collège et caractéristiques socioprofessionnelles.....</i>	<i>17</i>
F. ANNEXES	19
<i>Annexe 1. Nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles.....</i>	<i>19</i>
<i>Annexe 2. Quelle méthodologie pour comparer deux compositions sociales ?.....</i>	<i>20</i>

Se scolariser en dehors du secteur de résidence : quel impact sur la composition sociale des collèges ?

Collégiens du Puy-de-Dôme

Année 2013-2014

En résumé

Tout collégien est affecté théoriquement dans un établissement public de secteur selon son lieu de résidence : c'est ce qu'on appelle la carte scolaire. Toutefois il peut demander une scolarisation dans un autre collège public ou encore se scolariser dans le privé. Cette étude cherche à savoir si les élèves qui ne sont pas scolarisés dans le collège de secteur ont un profil plus « favorisé » ou « défavorisé » que les autres. Elle concerne les collégiens résidant dans le Puy-de-Dôme pour l'année scolaire 2013-2014.

Les résultats viennent rompre quelques idées reçues. Il est montré que les élèves qui se scolarisent dans un autre collège public n'ont pas un profil très éloigné de ceux qui restent scolarisés au collège de secteur (page 13). En revanche les élèves qui se scolarisent dans le privé ont un profil plus favorisé dans l'ensemble. Ces constats ne sont pas toujours les mêmes selon le territoire étudié mais les effectifs faibles ne permettent pas toujours de conclure.

L'étude se termine par une analyse plus approfondie des zones avec petits établissements (page 17) : les élèves qui quittent la zone pour un autre collège public ont un profil légèrement plus favorisé que ceux qui restent scolarisés dans leur collège public de secteur, alors que les élèves scolarisés dans le privé auraient un profil comparable à l'ensemble. Cependant, par définition, ces collèges concernent de petits effectifs et ce constat n'est pas robuste : il peut être discuté selon le territoire pris en compte et l'implantation de collèges privés.

A. Partie introductive

La carte scolaire

Dans le second degré public, les élèves sont affectés dans un collège selon leur lieu de résidence. Cette carte scolaire est définie par le conseil départemental (CD) et la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Néanmoins, tout élève peut demander par dérogation à être affecté dans un autre collège public que celui de son secteur, dans la limite des places disponibles. Cet « assouplissement » de la carte a été étendu en 2007 dans un but affiché de favoriser la mixité sociale. Dans cette optique, des critères sociaux comme le fait d'être boursier ont été montés dans l'ordre des priorités pour demander une dérogation. L'ensemble des critères sont de différentes natures :

- Elèves handicapés
- Elèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé

- Boursiers au mérite
- Boursiers sociaux
- Elèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité
- Elèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité
- Elèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier (PSP)
- Convenances personnelles.

Il faut donc noter que le lieu de travail des parents n'est pas un critère pris en compte et qu'il est considéré comme une convenance personnelle.

Sources : DSDEN63, Site Internet de l'éducation nationale « Le fonctionnement de la carte scolaire dans le second degré » <http://www.education.gouv.fr/cid5509/assouplissement-carte-scolaire.html> consultée le 09/03/2016.

Les recherches sur le sujet

Au moment de l'assouplissement de la carte scolaire décidé en 2007, plusieurs études ont cherché à évaluer son impact. La difficulté est d'établir un lien direct entre les flux d'élèves observés à cette période et l'effet attribuable à la politique : les recherches ont observé les évolutions des collèges parallèlement à la réforme, sans pouvoir assurer un lien de cause à effet.

Une étude conclut à l'accentuation de l'évitement de certains établissements autour de 2007, en particulier ceux de l'éducation prioritaire. À l'opposé, les établissements privés auraient globalement accueilli davantage d'élèves : les familles auraient été « plus nombreuses à envisager le choix du privé, si elles ne [pouvaient] avoir le collège souhaité ».

Sources : (1) Thauvel-Richard Michèle et Murat Fabrice, « Evolution des caractéristiques des collèges durant la mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire de 2007 », *Education et formations* n°83, juin 2013. (2) Gabrielle Fack et Julien Grenet, 2013, "Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire dans l'éducation prioritaire", *MENESR-Depp, Éducation & formations*, n° 83, p. 25-37.

Objectif de l'étude

Dans cette note, il ne s'agit pas de d'étudier l'évolution des dérogations de carte scolaire, mais davantage de se demander si celles-ci modifient les compositions sociales des établissements pour une année donnée. En d'autres termes, on testera si les élèves qui se scolarisent ailleurs ont un profil plus « favorisé » ou « défavorisé » que les élèves qui restent dans leur collège de secteur. En outre, il nous a été demandé d'étudier séparément les collèges à faible effectif, ce qui sera détaillé en fin d'analyse.

Cette étude s'inscrit autour des réflexions actuelles sur la mixité sociale engagées par le ministère de l'éducation nationale. Une hypothèse assez répandue est que ce sont les catégories les plus favorisées qui auraient tendance à éviter certains établissements. Il faut rappeler que, paradoxalement, l'assouplissement de la carte en 2007 affichait une volonté de favoriser la mixité sociale, notamment avec la priorité donnée aux élèves boursiers pour les demandes de dérogations.

Sources et champ

Dans cette note, la démarche préalable est de déterminer si les élèves sont scolarisés dans leur collège de secteur. Pour ce faire, le rectorat dispose d'une base d'élèves géolocalisés selon leur lieu de résidence pour la rentrée scolaire 2013-2014. En parallèle, les zones de carte scolaire de chaque collège ont été transmises par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme sous forme de fond cartographique numérique. Les lieux de résidence

des élèves ont été superposés à ces zones pour que chaque collégien puisse être qualifié de « scolarisé dans son secteur », « scolarisé ailleurs dans le privé » ou « scolarisé ailleurs dans le public ».

Cette étude se restreint au Puy-de-Dôme car à ce jour le rectorat dispose uniquement de la sectorisation de ce département.

Les données des élèves (collège de scolarisation, catégorie socioprofessionnelle, etc.) sont issues de la base élèves académique au constat de rentrée 2013-2014. Le champ retenu est celui du constat avec uniquement des élèves sous statut scolaire.

Seuls sont retenus les collégiens suivant une formation de la 6^e à la 3^e, et sont exclues les formations telles que les SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) et les ULIS (unités locales d'inclusion scolaire). En effet, ces formations ne sont pas disponibles dans l'ensemble des collèges : ceci peut amener plus fréquemment à se scolariser en dehors de son secteur de résidence sans que cela corresponde à un choix pour autant.

L'étude se base sur les collégiens résidant dans le Puy-de-Dôme (27 559 individus). Certains calculs nécessitent toutefois de raisonner en termes d'élèves scolarisés dans le Puy-de-Dôme (27 411 individus), ce qui sera alors précisé dans la rédaction.

Les définitions

Choix du collège

Pour faciliter la lecture et faute de trouver un terme plus adéquat, on désignera par « choix » le fait qu'un collégien soit scolarisé dans son collège public de secteur, ailleurs dans le public ou ailleurs dans le privé. Il s'agira de la principale variable de l'analyse. Le terme « choix » n'est pas idéal. D'une part certains auront peut-être fait une demande de dérogation pour être scolarisé dans un autre collège public et celle-ci aura pu être refusée. D'autre part, plusieurs contraintes peuvent peser sur ce choix (aspect financier, transport, parcours scolaire particulier, etc).

Catégorie socioprofessionnelle et composition sociale

Au sein de l'éducation nationale, les caractéristiques sociales des élèves sont souvent résumées par la nomenclature des catégories socioprofessionnelles en quatre classes allant de « très favorisée » à « défavorisée ». Elle est constituée à partir de la nomenclature des professions et catégories sociales (PCS) de l'Insee, et les regroupements ont été établis en fonction de données sur la réussite scolaire. Les catégories contenues dans chaque regroupement sont détaillées en Annexe 1 p.19. La composition sociale d'un groupe d'élèves désignera sa répartition en catégories.

B. Le choix du collège dans le Puy-de-Dôme

Les zones de carte scolaire

Le Puy-de-Dôme est découpé en 62 zones, qui relient les lieux de résidence à un collège public de secteur (pour faciliter la lecture, ces zones seront numérotées sur les cartes).

Certaines zones sont communes à plusieurs collèges : c'est le cas par exemple dans l'ouest du département en zone 28, où les résidents peuvent faire le choix entre les collèges de Giat ou Pontaurmur. D'autres sont divisées en deux parties disjointes, comme à Clermont-Ferrand pour le collège Gérard Philippe (zone 17) : dans l'analyse il s'agira d'une seule zone de dénombrement des élèves.

Les zones les moins habitées se trouvent en milieu rural, par exemple Giat à l'ouest (63 élèves résidents et 17 en zone commune avec Pontaurmur), Saint-Amant-Roche-Savine à l'est (61 résidents) ou encore Pionsat au nord-ouest (94 résidents).

Tableau 1 . Taille des zones

Zone de carte scolaire (numérotée sur la carte)	Effectifs d'élèves résidents
1 Aigueperse	787
2 Ambert	479
3 Arlanc	157
4 Aubière	814
5 Beaumont	411
6 Besse et Saint Anastaise	171
7 Billom	993
8 Bourg Lastic	100
9 Brassac les Mines	280
10 Ceyrat	688
11 Chamalieres	913
12 Champeix	517
13 Chatel Guyon	565
14 Clermont-Ferrand, Albert Camus	475
15 Clermont-Ferrand, Baudelaire	643
16 Clermont-Ferrand, Blaise Pascal	429
17 Clermont-Ferrand, Gerard Philippe	585
18 Clermont-Ferrand, Jeanne d'arc	700
19 Clermont-Ferrand, La Charme	616
20 Clermont-Ferrand, Oradou	710
21 Clermont-Ferrand, Roger Quillot	877
22 Cournon d'Auvergne, La Ribeyre	742
23 Cournon d'Auvergne, Le Stade	796
24 Courpiere	422
25 Cunlhat	96
26 Gerzat	869
27 Giat	63
28 Giat ou Pontaurmur	17
29 Issoire, Les Prés	785
30 Issoire, Verriere	494
31 La Monnerie le Montel	376
32 La Tour d'Auvergne	132

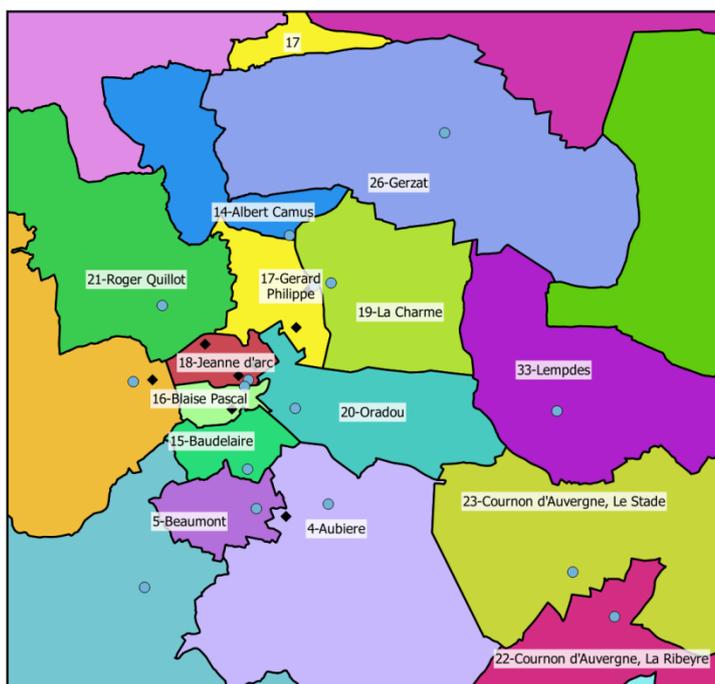
Zone de carte scolaire (numérotée sur la carte)	Effectifs d'élèves résidents
33 Lempdes	627
34 Les Ancizes	230
35 Les Martres de Veyre	950
36 Lezoux	727
37 Manzat	252
38 Maringues	705
39 Murat le Quaire	192
40 Olliergues	118
41 Pionsat	94
42 Pont du Chateau	809
43 Pontaurmur	138
44 Pontgibaud	290
45 Pontgibaud ou Rochefort (Ancien Gelles)	65
46 Puy Guillaume	438
47 Riom, J. Vilar	602
48 Riom, M. de l'Hospital	667
50 Riom, P. Mendes France	463
49 Riom, P. M-France ou M. de l'Hospital	169
51 Rochefort Montagne	237
52 Saint Amant Roche Savine	61
53 Saint Antheme	111
54 Saint Dier d'Auvergne	204
55 Saint Eloy les Mines	336
58 Saint Germain Lembron	401
56 Saint Germain l'Herm	110
57 St Germain l'Herm ou Brassac les M	7
59 Saint Gervais d'Auvergne	171
60 Thiers	675
61 Vic le Comte	495
62 Volvic	513
	27 559

* Les 3^{èmes} résidant sur la zone de Giat sont dénombrés dans la zone scolaire de Pontaurmur

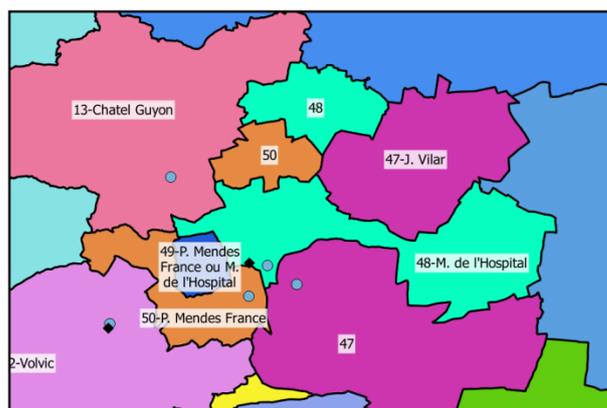
Figure 1. Les zones de carte scolaire dans le Puy-de-Dôme



Clermont-Ferrand



Riom



Sources : Conseil départemental du Puy-de-Dôme, février 2016. Exploitation : rectorat de Clermont-Ferrand, DSE, mars 2016.

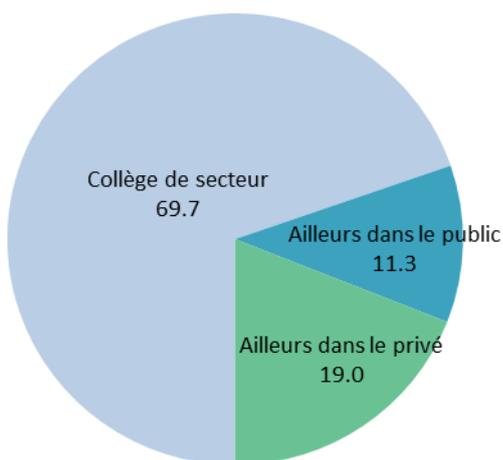
Part d'élèves scolarisés dans le collège de secteur

Pour le Puy-de-Dôme, 30 % des collégiens ne sont pas scolarisés dans le collège public lié à leur lieu de résidence. En particulier, 19 % des collégiens ont choisi une scolarisation dans un établissement privé sous contrat, et 11 % sont scolarisés dans un collège public d'une autre zone de carte scolaire.

Tableau 2. Combien d'élèves ne sont pas dans leur collège de secteur ?

Collégiens résidant dans le Puy-de-Dôme	Effectifs
Scolarisé dans le collège de secteur	19 215
Scolarisé ailleurs dans le public	3 102
Scolarisé ailleurs dans le privé	5 242
Total	27 559

Figure 2. Répartition (en %)



Variations selon le territoire

En milieu rural de manière générale, les élèves sont nombreux à être scolarisés dans leur collège de secteur. Ceci est d'autant plus vrai dans les zones ouest du département. La Figure 3 en page 7 permet de le visualiser avec ses zones les plus sombres. À l'inverse, les zones claires montrent que c'est principalement en zone urbaine que les élèves se scolarisent en dehors du collège de secteur, en particulier sur Clermont-Ferrand. Ceci s'explique certainement par la proximité géographique des établissements et l'offre de transport. Quelques zones rurales sont également concernées par des élèves se scolarisant hors secteur : par exemple les zones frontalières à l'est du département (Olliergues en zone 40, Arlanc en zone 3).

Les élèves peuvent se scolariser ailleurs vers le privé ou le public, et selon la zone ces proportions sont différentes (Tableau 3 p.8). Dans la majorité des cas, les élèves qui se dirigent vers le privé sont plus nombreux. Toutefois pour les zones urbaines, la part d'élèves scolarisés dans un autre collège public peut être élevée. Dans les zones rurales, on pressent que ces proportions sont très dépendantes de l'implantation géographique des établissements. Par exemple, à Saint-Amant-Roche-Savine, Saint-Anthème, Bourg-Lastic, les élèves scolarisés ailleurs se tournent davantage vers le public, alors qu'à Giat les élèves peuvent se tourner vers le collège privé implanté sur la commune.

Figure 3. Part d'élèves scolarisés dans le collège public du secteur

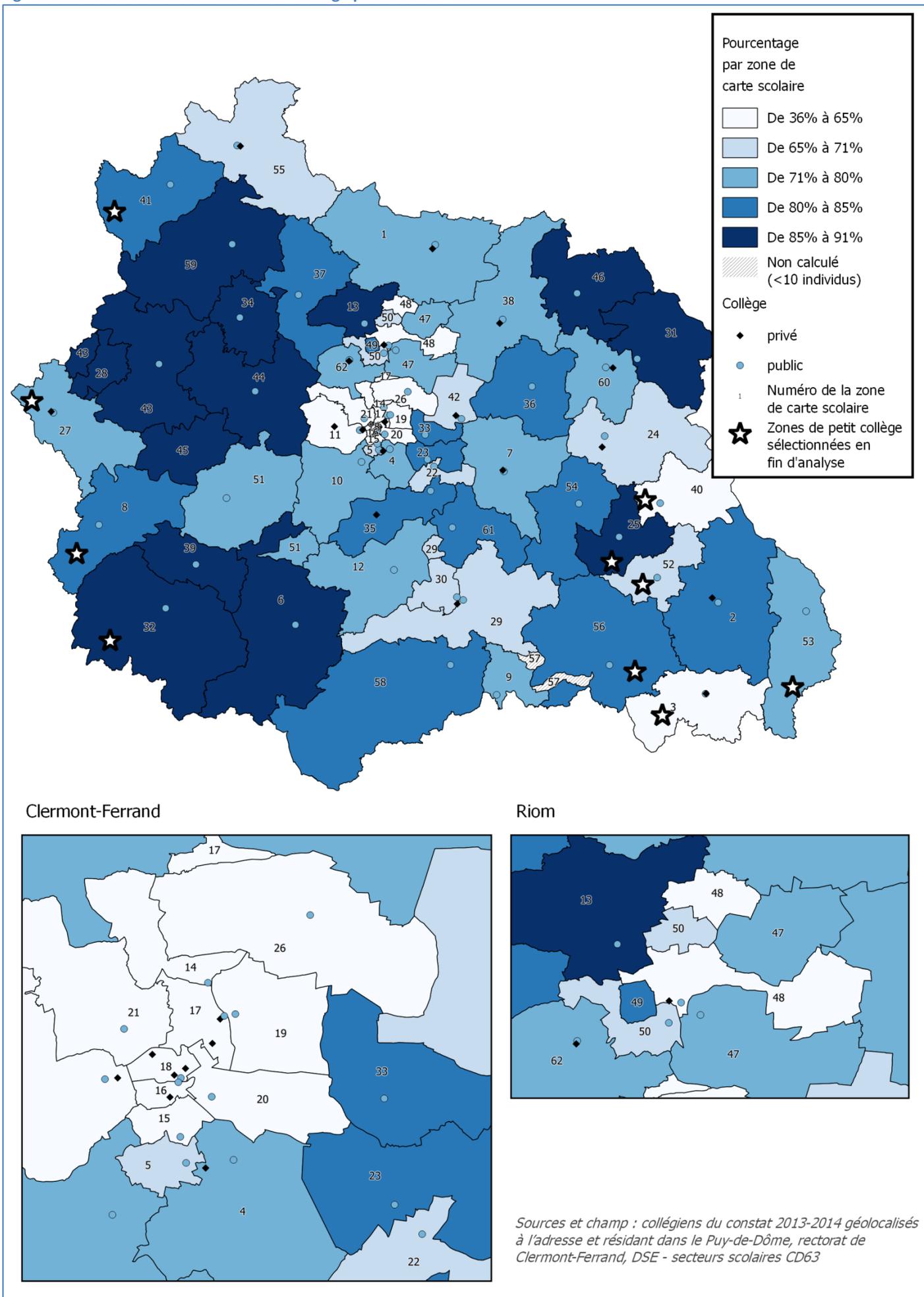


Tableau 3. Part d'élèves scolarisés dans le collège de secteur pour chaque zone

Zone de carte scolaire (numérotée sur la carte)	Effectif	Part de scolarisés dans le collège de secteur	Part de scolarisés ailleurs dans le public	Part de scolarisés ailleurs dans le privé
1 Aigueperse	787	72%	9%	19%
2 Ambert	479	81%	2%	17%
3 Arlanc	157	63%	13%	24%
4 Aubiere	814	71%	9%	20%
5 Beaumont	411	67%	13%	20%
6 Besse et Saint Anastaise	171	86%	11%	4%
7 Billom	993	74%	6%	20%
8 Bourg Lastic	100	82%	12%	6%
9 Brassac les Mines	280	72%	12%	16%
10 Ceyrat	688	72%	9%	18%
11 Chamalieres	913	58%	6%	36%
12 Champeix	517	75%	12%	13%
13 Chatel Guyon	565	88%	3%	8%
14 Clermont-Ferrand, Albert Camus	475	64%	14%	22%
15 Clermont-Ferrand, Baudelaire	643	39%	31%	30%
16 Clermont-Ferrand, Blaise Pascal	429	54%	12%	34%
17 Clermont-Ferrand, Gerard Philippe	585	37%	26%	37%
18 Clermont-Ferrand, Jeanne d'arc	700	44%	20%	36%
19 Clermont-Ferrand, La Charme	616	50%	27%	23%
20 Clermont-Ferrand, Oradou	710	51%	27%	22%
21 Clermont-Ferrand, Roger Quillot	877	51%	16%	33%
22 Cournon d'Auvergne, La Ribeyre	742	70%	18%	13%
23 Cournon d'Auvergne, Le Stade	796	80%	9%	11%
24 Courpiere	422	70%	6%	24%
25 Cunlhat	96	85%	8%	6%
26 Gerzat	869	62%	11%	27%
27 Giat	48	79%	2%	19%
28 Giat ou Pontaumur	17	88%	0%	12%
29 Issoire, Les Pres	785	65%	11%	24%
30 Issoire, Verriere	494	68%	10%	22%
31 La Monnerie le Montel	376	87%	7%	6%
32 La Tour d'Auvergne	132	89%	5%	6%
33 Lempdes	627	84%	5%	11%
34 Les Ancizes	230	91%	4%	5%
35 Les Martres de Veyre	950	83%	4%	13%
36 Lezoux	727	83%	5%	12%
37 Manzat	252	85%	10%	6%
38 Maringues	705	71%	14%	15%
39 Murat le Quaire	192	89%	7%	4%
40 Olliergues	118	64%	19%	17%
41 Pionsat	94	81%	13%	6%
42 Pont du Chateau	809	70%	5%	24%
43 Pontaumur	153	86%	7%	7%
44 Pontgibaud	290	87%	6%	7%
45 Pontgibaud ou Rochefort (Ancien Gelles)	65	89%	6%	5%
46 Puy Guillaume	438	90%	6%	4%
47 Riom, J. Vilar	602	73%	12%	15%
48 Riom, M. de l'Hospital	667	51%	22%	28%
49 Riom, P. Mendes France ou M. de l'Hospital	169	80%	5%	14%
50 Riom, P. Mendes France	463	67%	15%	17%
51 Rochefort Montagne	237	76%	11%	13%
52 Saint Amant Roche Savine	61	70%	26%	3%
53 Saint Antheme	111	72%	19%	9%
54 Saint Dier d'Auvergne	204	80%	9%	11%
55 Saint Eloy les Mines	336	69%	7%	23%
56 Saint Germain l'Herm	110	84%	9%	7%
57 Saint Germain l'Herm ou Brassac les Mines	7	nc	nc	nc
58 Saint Germain Lembron	401	85%	6%	9%
59 Saint Gervais d'Auvergne	171	87%	7%	6%
60 Thiers	675	79%	6%	16%
61 Vic le Comte	495	82%	8%	10%
62 Volvic	513	72%	5%	23%
Total	27559	70%	11%	19%

nc : non calculé

C. Composition sociale des collèges du Puy-de-Dôme

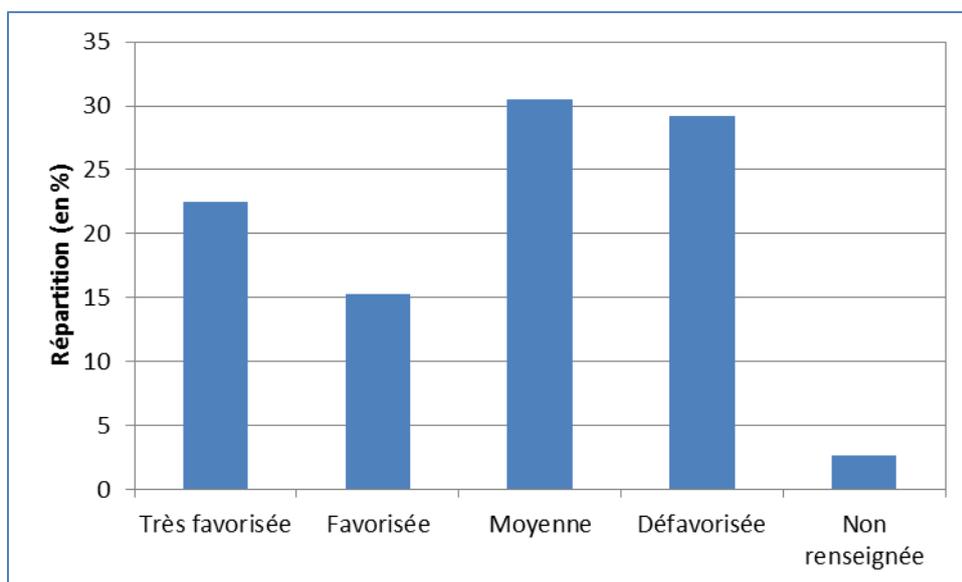
Catégories socioprofessionnelles pour l'ensemble du département

Selon la nomenclature de l'éducation nationale (plus de détails en page 3), les collégiens scolarisés du Puy-de-Dôme comptent 22 % d'élèves très favorisés, et à l'opposé 29 % de défavorisés.

Tableau 4. Catégorie socioprofessionnelle des collégiens résidant dans le Puy-de-Dôme

	Effectifs	En %
Très favorisée	6 193	22.47
Favorisée	4 190	15.2
Moyenne	8 412	30.52
Défavorisée	8 044	29.19
Non renseignée	720	2.61
Total	27 559	100

Figure 4. Distribution des catégories socioprofessionnelles

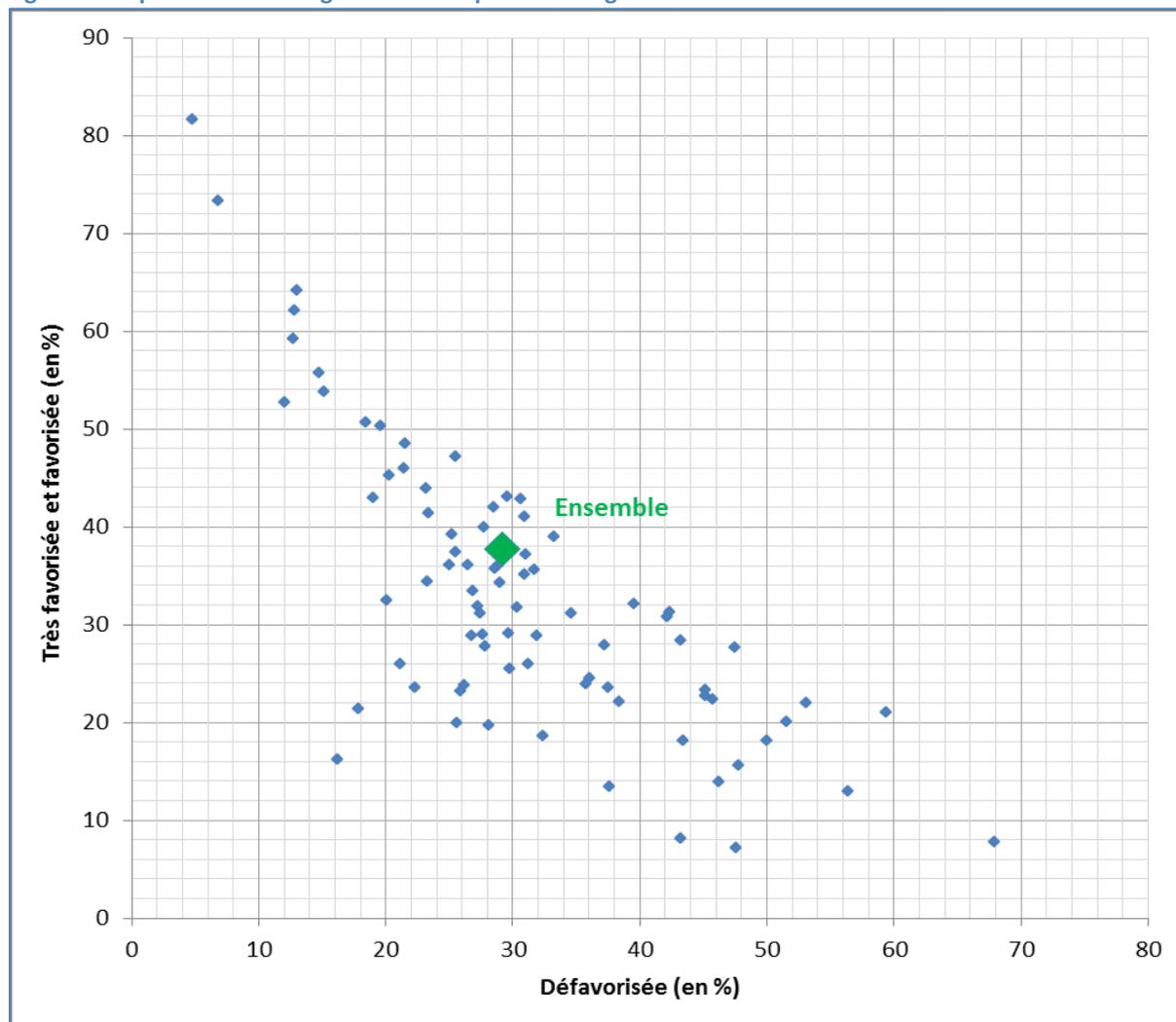


Source et champ : Base élèves académique, constat 2013-2014, collégiens résidant dans le Puy-de-Dôme hors ULIS hors SEGPA.

Hétérogénéité sur le territoire

Les collèges ont des compositions sociales très différentes (Figure 5 p.10). La part d'élèves favorisés ou très favorisés dans un établissement varie de 9 % à plus de 80 %. En outre, certains établissements scolarisent beaucoup d'élèves issus de catégorie moyenne, d'autres au contraire ont des répartitions plus étalées entre catégories.

Figure 5. Dispersion des collèges selon leur part de catégories favorisée et défavorisée



Champ : élèves scolarisés dans un collège du Puy-de-Dôme.

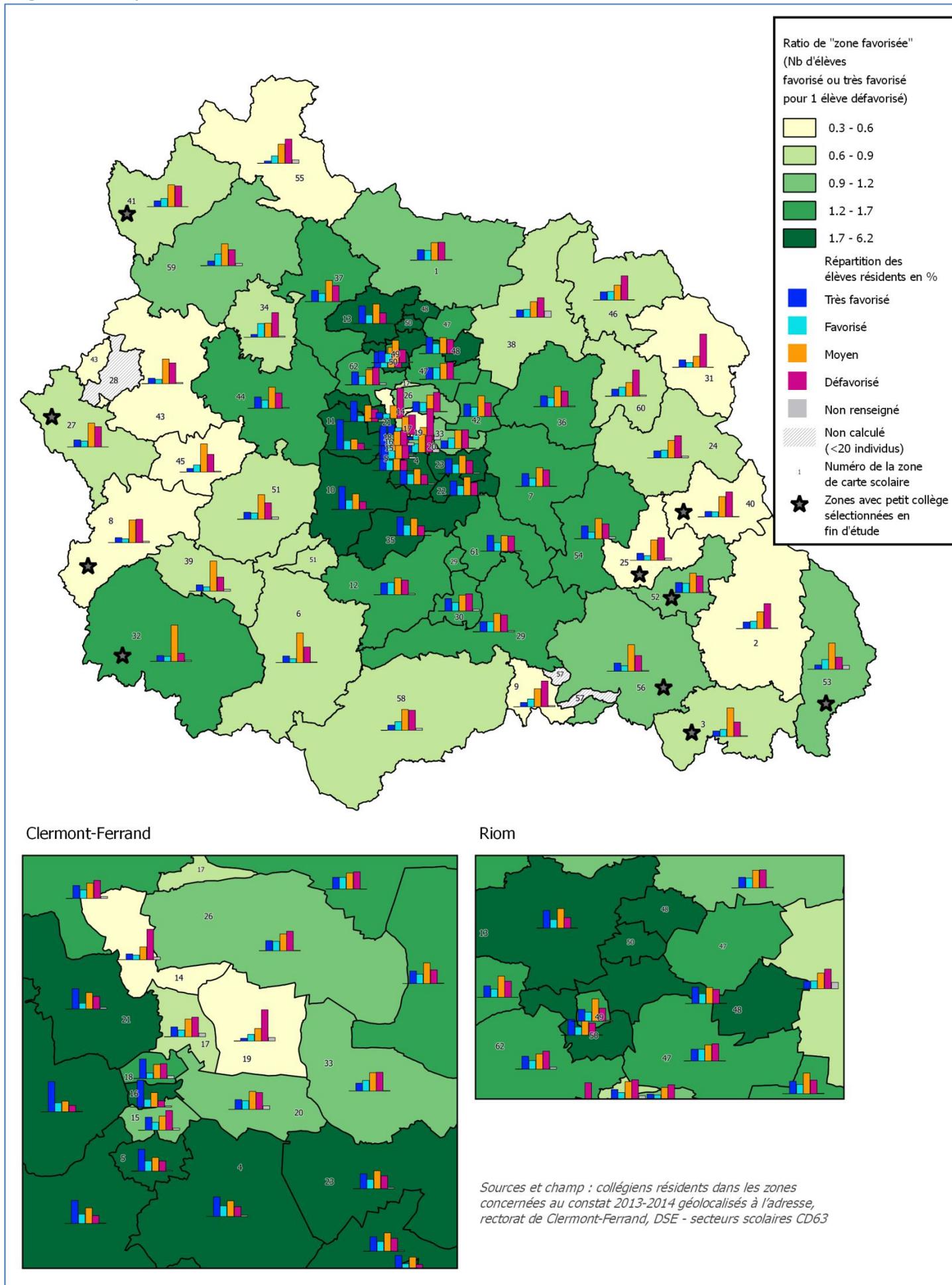
Lecture : L'ensemble des collégiens scolarisés dans le Puy-de-Dôme compte 29 % de défavorisés et 38 % de favorisés et très favorisés. Au sein de chaque collège (représentés par des points bleus), on peut étudier la part totale d'élèves très favorisés et favorisés (position verticale) et d'élèves défavorisés (position horizontale). Ces parts sont très étalées. Pour un collège donné, si la part d'élèves favorisés est forte (point dans le haut du graphique), alors la part d'élèves défavorisés aura tendance à être faible (point à gauche du graphique). Toutefois, certains établissements sont dans le coin inférieur gauche du graphique : ils ont donc à la fois une part faible de favorisés et de défavorisés, ce qui signifie qu'ils sont composés essentiellement de catégories moyennes.

Les territoires globalement plus favorisés sont les zones urbaines, comme par exemple les alentours de Clermont-Ferrand (Figure 6 p.11). Toutefois des études montrent que ces zones connaissent les plus fortes disparités du fait d'une ségrégation résidentielle marquée, avec des établissements très défavorisés en périphérie et des collèges favorisés en centre-ville.

Source : Pauline Givord, Marine Guillerm, Fabrice Murat, Olivier Monso et Cédric Afsa (2015), « La ségrégation sociale entre les collèges : éléments de diagnostic », Présentation, Jeudi de la DEPP, 12 novembre 2015.(2) Données de l'indice d'entropie par département et académie diffusées par la DEPP aux SSA le 12/02/2016.

Cette hétérogénéité amène deux pistes réflexions pour l'étude. D'une part, si un lien existe entre caractéristiques sociales des élèves et choix du collège, alors l'« évitement » d'une zone devra être mise en regard avec sa composition sociale. D'autre part, les problématiques des évitements seront différentes selon le territoire : si quelques élèves favorisés choisissent de se scolariser ailleurs, l'enjeu sera différent pour une zone où ces élèves sont peu nombreux.

Figure 6. La composition sociale des zones de carte scolaire



D. Lien entre choix du collège et caractéristiques sociales des élèves

La démarche

L'idée est de comparer les compositions sociales (très favorisé, favorisé, moyen, défavorisé) des élèves qui restent scolarisés dans leur zone et ceux qui se scolarisent ailleurs. Cela permet d'évaluer en quoi ce « choix » a un impact sur la composition sociale des établissements de secteur.

Dire que les élèves qui quittent la zone ont un profil plus ou moins favorisé que ceux qui restent est subjectif : la réponse dépend en partie de la catégorie socioprofessionnelle que l'on choisit d'observer. Par exemple, compare-t-on uniquement les parts d'élèves très favorisés ? Ou considère-t-on à la fois les très favorisés et les favorisés ? La méthodologie retenue pour cette analyse est détaillée dans l'Annexe 2 en page 20. Elle propose d'étudier tous les regroupements possibles entre les quatre catégories (très favorisée, favorisée, moyenne, défavorisée) à chaque fois que l'on souhaite comparer deux populations. Chaque regroupement est testé avec un chi-deux. Pour les deux populations comparées, si tous les regroupements ont des conclusions cohérentes, alors on apporte une conclusion globale pour leur comparaison.

Résultat pour l'ensemble du département

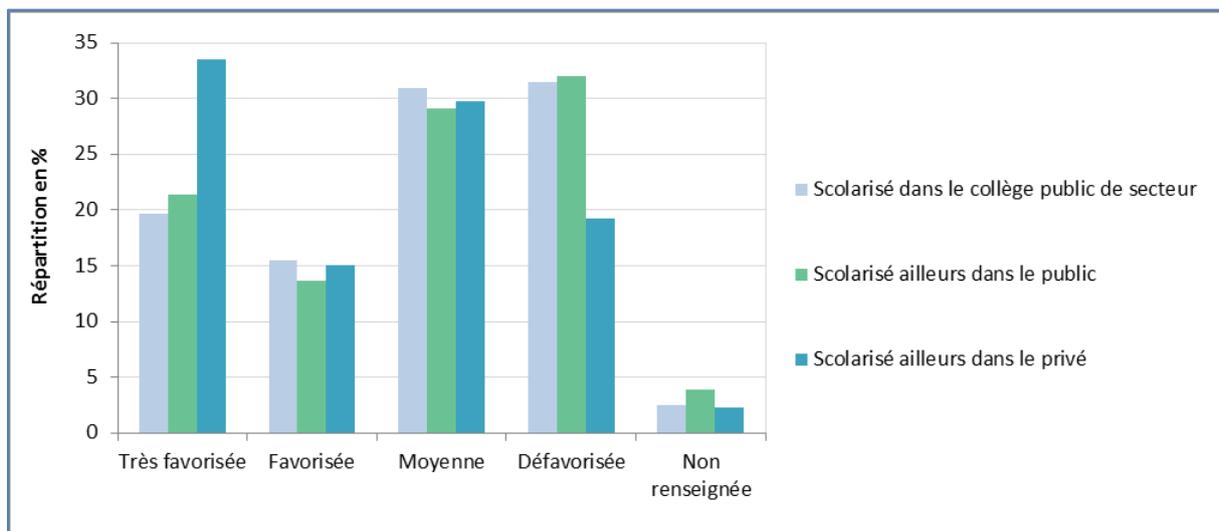
Les élèves qui restent scolarisés dans leur collège public de secteur ont une composition sociale relativement similaire à ceux qui quittent la zone pour un autre collège public. Ceux qui restent comptent 19.6 % d'élèves très favorisés contre 21.4 % pour ceux qui quittent la zone : la différence est statistiquement significative car les effectifs sont suffisamment élevés pour que ces résultats soient fiables, mais pour autant cette différence de pourcentage apparaît très limitée. En outre les catégories non renseignées rendent la comparaison peu fiable. En effet les élèves qui se scolarisent ailleurs dans le public comptent 3.8 % de non renseignées contre seulement 2.5 % pour les autres.

En revanche, les élèves qui choisissent le privé se distinguent car ils comptent davantage d'élèves très favorisés (33.5 % contre 22.5 % dans l'ensemble), et moins de défavorisés (19 % contre 29 %).

Tableau 5. Lien entre catégorie socioprofessionnelle et choix du collège

<i>Collégiens résidant dans le Puy-de-Dôme</i>		Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Non renseignée	Total
Effectif	Scolarisé dans le collège public de secteur	3 771	2 975	5 948	6 042	479	19 215
	Scolarisé ailleurs dans le public	664	424	903	992	119	3 102
	Scolarisé ailleurs dans le privé	1 758	791	1 561	1 010	122	5 242
	Ensemble	6 193	4 190	8 412	8 044	720	27 559
% en ligne	<i>Scolarisé dans le collège public de secteur</i>	19.6	15.5	31.0	31.4	2.5	100
	<i>Scolarisé ailleurs dans le public</i>	21.4	13.7	29.1	32.0	3.8	100
	<i>Scolarisé ailleurs dans le privé</i>	33.5	15.1	29.8	19.3	2.3	100
	Ensemble	22.5	15.2	30.5	29.2	2.6	100

Figure 7. Répartition en catégorie socioprofessionnelle (en %) selon le choix du collège



Source et champ : Base élèves académique, constat 2013-2014, collégiens résidant dans le Puy-de-Dôme hors ULIS hors SEGPA.

Résultats par zone

Pour chaque zone de la carte scolaire, il est possible d'effectuer le même type de comparaison entre élèves restant scolarisés dans le secteur et les autres : toutefois les effectifs sont plus réduits, et les résultats sont rarement significatifs (voir les parties hachurées grises sur la Figure 8 p.14 et la Figure 9 p.15).

Les cartes des deux pages suivantes proposent de synthétiser les résultats : elles représentent le profil des élèves qui se scolarisent en dehors du collège de secteur, respectivement vers le public (Figure 8 p.14) et vers le privé (Figure 9 p.15). Ce profil est vert s'il est plus favorisé, rouge s'il est plus défavorisé que les élèves qui restent dans le secteur.

Les résultats obtenus sont variés sur le territoire, en particulier pour les élèves qui se scolarisent ailleurs dans le public (Figure 8 p.14). Pour 5 zones il s'agit d'individus globalement moins favorisés que ceux qui restent dans le collège de secteur, alors que pour 11 autres zones il s'agit d'individus plus favorisés.

Les élèves qui se scolarisent ailleurs dans le privé sont soit plus favorisés, soit comparables aux élèves du collège de secteur (Figure 9 p.15).

Figure 8. Profil des élèves scolarisés ailleurs dans le public

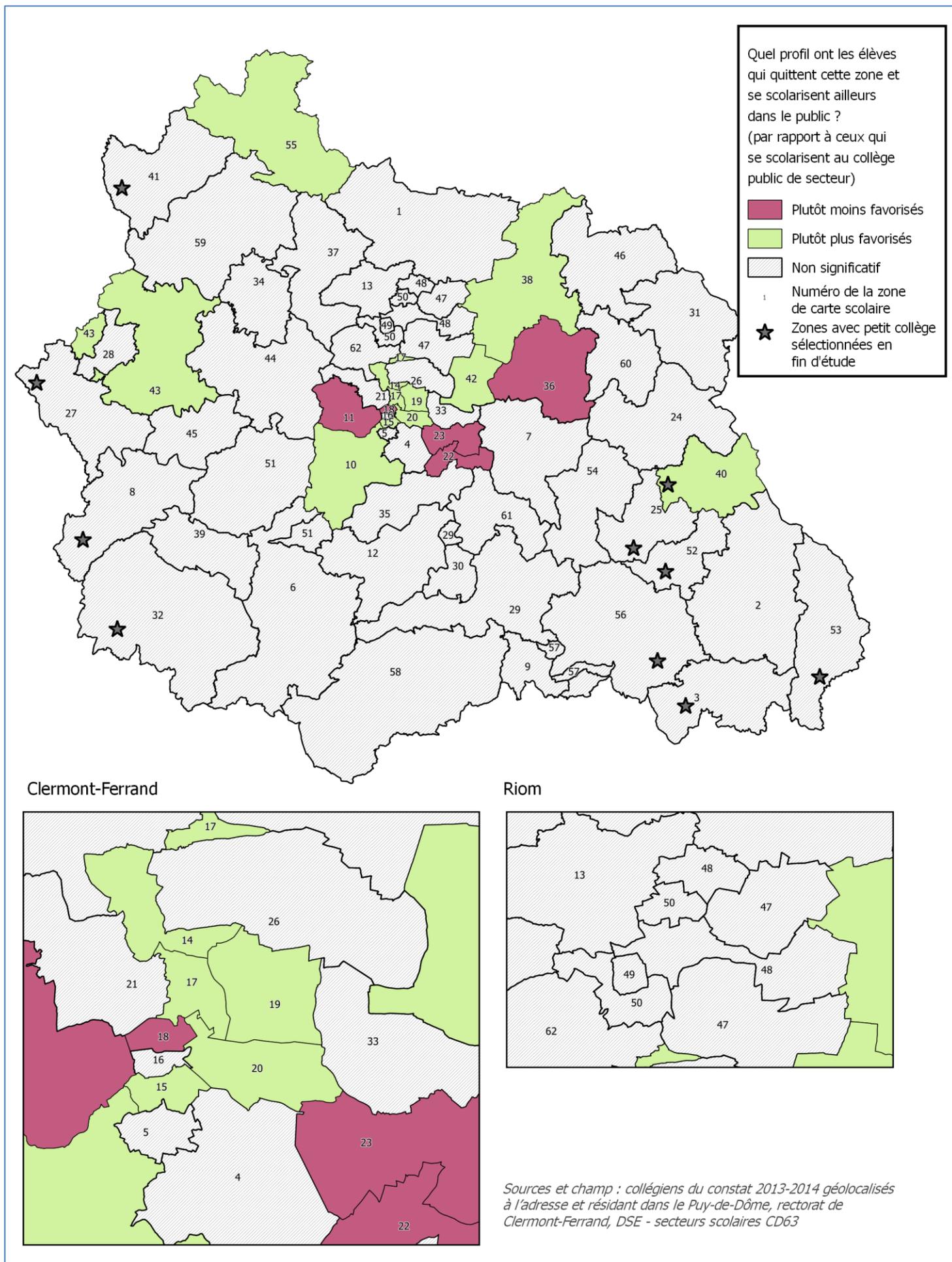
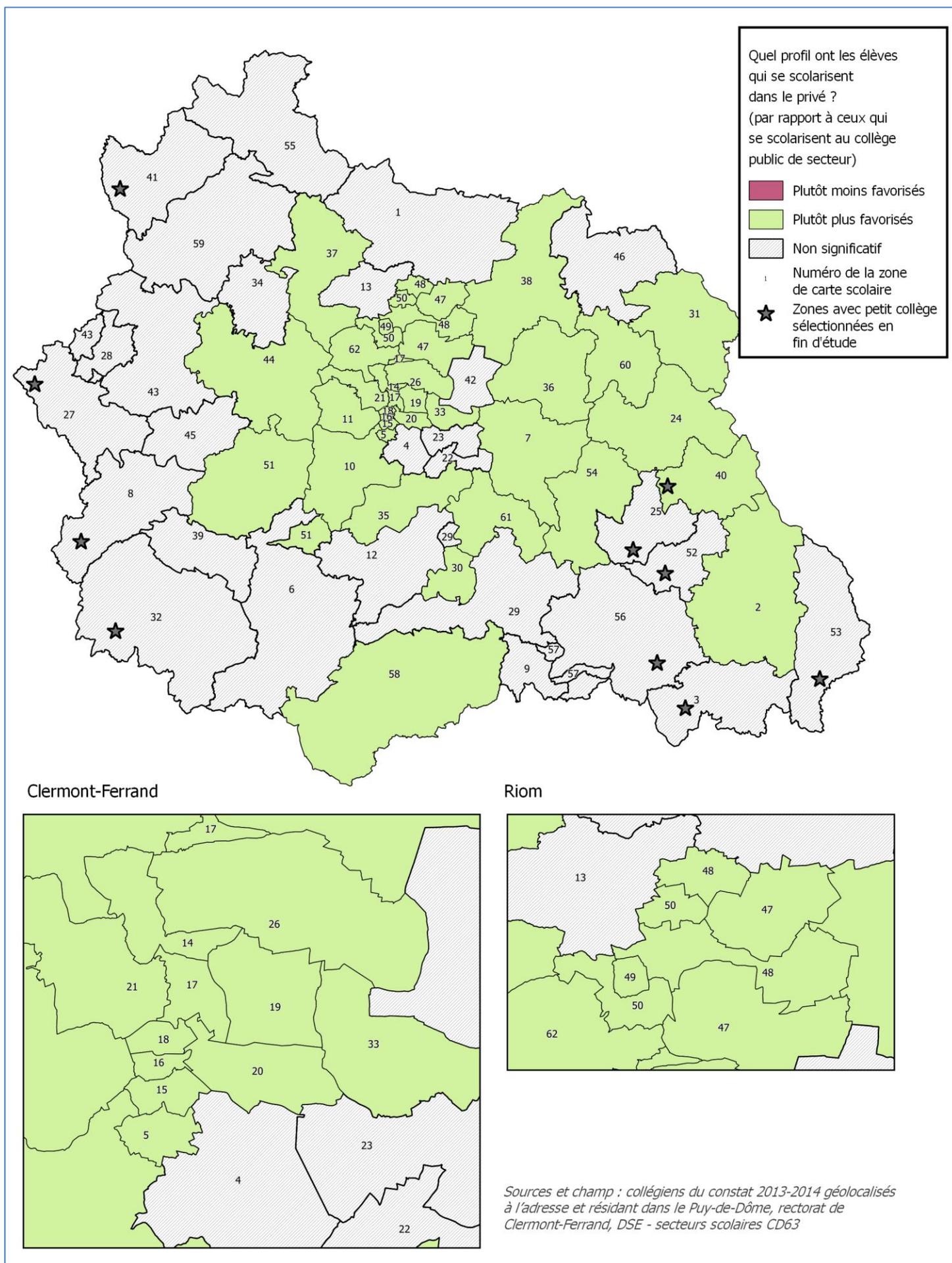


Figure 9. Profil des élèves scolarisés ailleurs dans le privé



E. Zoom sur les petits collèges

Les zones rurales à faible effectif

Les établissements à faible effectif sont une problématique récurrente dans l'académie et il a été demandé d'en faire une analyse séparée. Pour définir un seuil qui les définirait, les effectifs des collèges et des zones de carte scolaire ont été étudiés. Les cassures naturelles dans la distribution des effectifs amène à s'intéresser aux collèges de moins de 140 élèves. Dix zones de carte scolaire sont ainsi sélectionnées, pour un total de 1 027 élèves. Il s'agit essentiellement de zones rurales. Pour faciliter la lecture, ces zones ont été repérées par un symbole sur les cartes des paragraphes précédents.

Tableau 6. Zones de carte scolaire sélectionnées

	Effectif d'élèves résidents
3-Arlanc	157
8-Bourg Lastic	100
25-Cunlhat	96
27-Giat	48
32-La Tour d'Auvergne	132
40-Olliergues	118
41-Pionsat	94
52-Saint Amant Roche Savine	61
53-Saint Antheme	111
56-Saint Germain l'Herm	110
Ensemble	1027



Le choix du collège est-il différent ?

Dans les zones des collèges à faible effectif, moins d'élèves choisissent de se scolariser dans le privé (11 %). On peut constater en parallèle la moindre présence d'établissements privés en zone rurale, ainsi que le profil plutôt moins favorisé des élèves par rapport aux zones urbaines.

Tableau 7. Choix du collège dans les zones à faible effectif et comparaison avec l'ensemble

	Zones sélectionnées		Ensemble de l'étude	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Scolarisé dans le collège public de secteur	784	76.3	19 215	69.7
Scolarisé ailleurs dans le public	130	12.7	3 102	11.3
Scolarisé ailleurs dans le privé	113	11.0	5 242	19.0
Total	1 027	100.0	27 559	100.0

La composition sociale est-elle différente ?

Dans les zones à faible effectif, les élèves très favorisés et favorisés sont sous-représentés : ils représentent 22.6 % des effectifs, contre 37.7 % dans l'ensemble du département.

Tableau 8. Composition sociale dans les zones à faible effectif et comparaison avec l'ensemble

	Zones sélectionnées		Ensemble de l'étude	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Très favorisée	115	11.2	6 193	22.5
Favorisée	117	11.4	4 190	15.2
Moyenne	457	44.5	8 412	30.5
Défavorisée	313	30.5	8 044	29.2
Non renseignée	25	2.4	720	2.6
Total	1027	100.0	27 559	100.0

Lien entre choix du collège et caractéristiques socioprofessionnelles

On applique la méthode qui a été réalisée en page 12 : pour la globalité des zones sélectionnées, on compare les élèves qui restent scolarisés dans leur zone à ceux qui se scolarisent ailleurs, en testant s'ils ont une composition sociale différente.

Dans la globalité des zones sélectionnées, les élèves qui se scolarisent dans un autre collège public ont un profil relativement comparable à ceux qui restent au collège de secteur, toutefois ils comptent davantage d'élèves favorisés (17.7 % contre 10.5 %) et moins de catégorie moyenne (40 % contre 45.4 %). Ces différences sont significatives statistiquement. En revanche les élèves qui se scolarisent dans le privé n'ont pas de différences significatives avec la population d'ensemble.

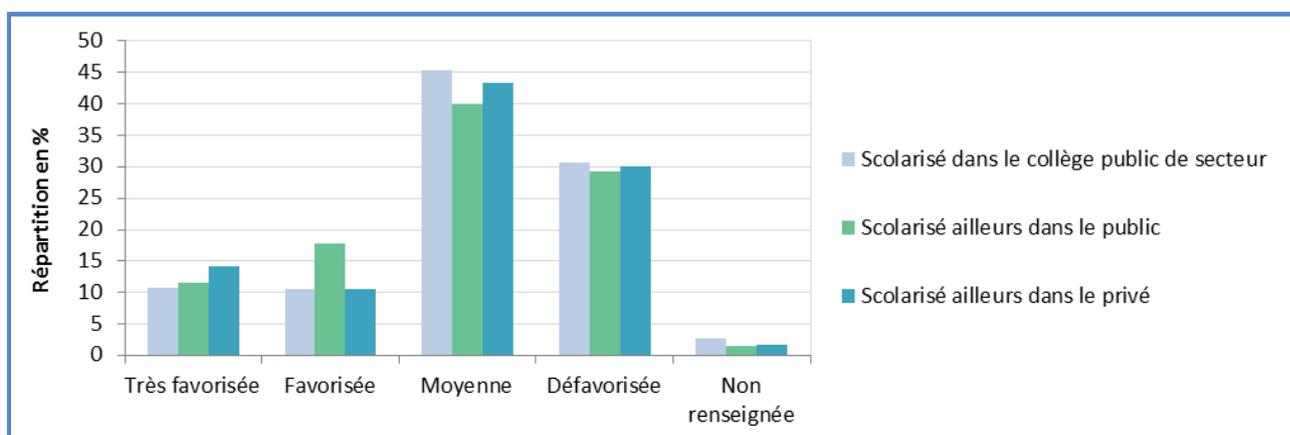
Ces résultats pourraient être contredits selon le périmètre pris en compte car plusieurs limites se posent. La première provient des effectifs plus réduits qui rendent les résultats moins robustes. La seconde limite est l'implantation des collèges privés qui est inégale sur le territoire. Ainsi, le fait d'exclure certaines zones de l'analyse, par exemple celle d'Arlanc qui comprend un collège privé, amène un constat différent pour la globalité de la sélection. En effet, pour Arlanc les élèves qui se dirigent vers le privé ont une forte part d'élèves défavorisés et ceux qui se dirigent ailleurs vers le public ont une forte part de favorisés ; en retirant la zone d'Arlanc, les élèves qui se dirigent vers le privé sont significativement plus favorisés, et les élèves qui se scolarisent ailleurs dans le public ont un profil comparable à l'ensemble.

Les résultats par zone sont visibles sur les précédentes cartes de l'analyse en pages 14 et 15. Ces zones ayant de faibles effectifs par définition, les résultats ne sont pas significatifs. Seule la zone d'Olliergues se distingue (zone 40) : les élèves qui se scolarisent hors du collège de secteur sont significativement plus favorisés que ceux qui restent.

Tableau 9. Catégorie socioprofessionnelle et choix du collège dans les zones sélectionnées

<i>Collégiens résidant dans le Puy-de-Dôme</i>		Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Non renseignée	Total
Nombre	Scolarisé dans le collège public de secteur	84	82	356	241	21	784
	Scolarisé ailleurs dans le public	15	23	52	38	2	130
	Scolarisé ailleurs dans le privé	16	12	49	34	2	113
	Ensemble	115	117	457	313	25	1 027
% en ligne	<i>Scolarisé dans le collège public de secteur</i>	<i>10.7</i>	<i>10.5</i>	<i>45.4</i>	<i>30.7</i>	<i>2.7</i>	<i>100</i>
	<i>Scolarisé ailleurs dans le public</i>	<i>11.5</i>	<i>17.7</i>	<i>40.0</i>	<i>29.2</i>	<i>1.5</i>	<i>100</i>
	<i>Scolarisé ailleurs dans le privé</i>	<i>14.2</i>	<i>10.6</i>	<i>43.4</i>	<i>30.1</i>	<i>1.8</i>	<i>100</i>
	Ensemble	11.2	11.4	44.5	30.5	2.4	100

Figure 10. Répartition en catégorie socioprofessionnelle (en %) selon le choix du collège dans les zones sélectionnées



Source et champ : Base élèves académique, constat 2013-2014, collégiens résidant dans les zones sélectionnées pour les petits collèges, hors ULIS hors SEGPA

F. ANNEXES

Annexe 1. Nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles

A Très favorisée	23	CHEF ENTREPRISE + DE 10 SALAR.
	31	PROFESSIONS LIBERALES
	33	CADRES FONCTION PUBLIQUE
	34	PROFESSEURS, PROF. SCIENTIFIQUES
	35	INFORMATION, ARTS ET SPECTACLES
	37	CADRES ADM. & COMRCE ENTREPRISE
	38	INGENIEUR, CADRE TEC. ENTREPRISE
	42	INSTITUTEUR ET ASSIMILE
B Favorisée	43	PROF. INTERMEDIAIRE SANTE-SOCIA
	44	CLERGE, RELIGIEUX
	45	INTERM. ADM TIF FONCT. PUBLIQUE
	46	INTERM. ADM & COMRCE ENTREPRISE
	47	TECHNICIEN
	48	CONTREMAITRE ET AGENT MAITRISE
	73	ANCIEN CADRE ET PROF. INTERMED.
C Moyenne	10	AGRICULTEUR EXPLOITANT
	21	ARTISANS
	22	COMMERCANTS ET ASSIMILES
	52	EMPLOYE CIVIL ET AGENT F. PUBL.
	53	POLICIERS ET MILITAIRES
	54	EMPLOYE ADMINISTRATIF ENTREPR.
	55	EMPLOYE DE COMMERCE
	56	PERSONNEL SERV. AU PARTICULIER
	71	ANCIEN AGRICULTEUR EXPLOITANT
	72	ANCIEN ARTISAN, COMRCANT, CHEF E
	D Défavorisée	61
66		OUVRIER NON QUALIFIE
69		OUVRIER AGRICOLE
76		ANCIEN OUVRIER, EMPLOYE
81		CHOMEUR N'AYANT JAMAIS TRAVAIL
82		SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
N Non renseignée	99	NON RENSEIGNE (INCONNU, ...)

Annexe 2. Quelle méthodologie pour comparer deux compositions sociales ?

Dire qu'un groupe d'élèves a un profil plus favorisé qu'un autre est subjectif : la réponse dépend en partie de la catégorie socioprofessionnelle que l'on choisit d'observer. Pour pouvoir comparer deux populations d'élèves selon les 4 catégories (très favorisée, favorisée, moyenne, défavorisée), il est choisi de procéder par étapes successives, ceci grâce à un apport méthodologique de Olivier Monso (DEPP, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) que l'on souhaite remercier ici.

Dans chaque étape, les deux populations A et B que l'on souhaite comparer sont synthétisées en seulement deux catégories : par exemple à l'étape 1 on regroupe d'un côté les élèves très favorisés, et de l'autre les élèves favorisés, moyens et défavorisés (les catégories non renseignées sont écartées dans un premier temps, mais ce point sera précisé en fin de paragraphe). Il est alors possible de conclure si une population est significativement plus favorisée que l'autre selon ce regroupement (le test statistique utilisé est le Chi-deux). Puis on réitère l'opération pour les regroupements suivants.

- **Regroupement 1 :**

	Très favorisé	Favorisé+Moyen+Défavorisé
Population A		
Population B		

- **Regroupement 2 :**

	Très favorisé+favorisé	Moyen+Défavorisé
Population A		
Population B		

- **Regroupement 3 :**

	Très favorisé+ Favorisé+Moyen	Défavorisé
Population A		
Population B		

Une fois ces trois tests effectués, on conclut que la population A est plus favorisée que la population B si les résultats des trois tests sont cohérents, c'est-à-dire si l'un d'entre eux montre qu'elle est plus favorisée, et si les deux autres regroupements ne viennent pas infirmer cette conclusion (car ils sont non significatifs, ou alors car ils montrent le même résultat).

Cette méthodologie est appliquée autant de fois que deux populations sont comparées dans l'étude : par exemple, on effectue les trois tests pour chaque zone de l'étude entre élèves scolarisés dans le secteur et ceux scolarisés ailleurs. Dans chaque cas on vérifie si les trois résultats sont cohérents et si une conclusion est possible. En d'autres termes, il n'y a pas un regroupement qui est privilégié par rapport à un autre pour l'ensemble de l'étude : ils sont tous étudiés dans chaque cas.

Reprenons les résultats en page 12 : comparons les élèves de l'ensemble du Puy-de-Dôme qui se scolarisent dans le collège de secteur avec ceux qui se scolarisent ailleurs dans le public. Les différents regroupements forment les trois tableaux suivants.

Effectifs et % en ligne

	Très favorisé	Favorisé+Moyen+Défavorisé
Scolarisé dans le collège public de secteur	3771 20%	14965 80%
Scolarisé ailleurs dans le public	664 22%	2319 78%

	Très favorisé+favorisé	Moyen+Défavorisé
Scolarisé dans le collège public de secteur	6746 36%	11990 64%
Scolarisé ailleurs dans le public	1088 36%	1895 64%

	Très favorisé+ Favorisé+Moyen	Défavorisé
Scolarisé dans le collège public de secteur	12694 68%	6042 32%
Scolarisé ailleurs dans le public	1991 67%	992 33%

Le premier tableau montre que les élèves du collège du secteur ont moins d'élèves très favorisés que ceux qui se scolarisent ailleurs (20 % contre 22 %, test du chi-deux significatif au seuil de 5 %). Les deux autres tableaux ne montrent pas de compositions significativement différentes. On conclut à une population de départ moins favorisée que la seconde, tout en observant que la différence est très limitée.

Cette méthode nécessite que les effectifs comparés soient suffisamment importants. Par convention, un test du chi-deux est valable seulement si tous les effectifs du tableau croisé sont supérieurs à 5 individus. C'est pourquoi peu de résultats sont significatifs dans l'analyse détaillée par zone.

Cet exemple permet de souligner l'importance des élèves de catégorie non renseignée et du choix de les écarter. En effet, ils sont nombreux parmi les élèves qui se scolarisent ailleurs (3.8 % contre 2.5 %, voir page 12). Or certaines études au sein de l'éducation nationale choisissent de les regrouper avec la catégorie défavorisée. Si l'on avait fait ce choix, le 3^e tableau aurait conclu que les élèves qui restent scolarisés sur le secteur ont significativement moins d'élèves défavorisés, ce qui aurait infirmé le résultat du 1^{er} tableau. On n'aurait donc pas conclu à une population plus favorisée qu'une autre. Il ne semble pas pertinent d'annoncer un résultat si la prise en compte des « non renseignés » vient le contredire : il est donc choisi de conclure à une situation non significative dans chaque cas où cela se présente.

collection

Notes Statistiques

thématique

Statistiques

titre

Se scolariser en dehors du secteur de
résidence : quel impact sur la composition
sociale des collèves ?
Collègiens du Puy-de-Dôme
Année scolaire 2013/2014

conception, réalisation et diffusion

Division Statistique et Evaluation (DSE)
dse@ac-clermont.fr

impression

Rectorat - 50 ex.

pour plus d'informations

<http://www.ac-clermont.fr/stat/>

n°ISSN

2259-3845



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

